

conservateur laisse expirer un programme qui avait été spécialement conçu pour financer les opérations de pêche, un programme à l'intention des pêcheurs et de leurs communautés.

Souvent, ce programme a été insuffisamment financé, mais au moins il appartenait aux pêcheurs. Ils savaient quel montant était à leur disposition et comment obtenir cet argent. Il est maintenant englobé dans un programme beaucoup plus vaste et nous n'avons aucune certitude quant aux montants qui seront consacrés aux opérations de pêche.

Certains pêcheurs craignent d'être considérés comme des petites entreprises aux fins de la loi. Ils ont peur de perdre le droit à l'assurance-chômage si le gouvernement décide, une fois de plus, de modifier le régime. Nous savons que les pêcheurs canadiens se sont battus pour empêcher le gouvernement de réduire leurs prestations d'assurance-chômage. Certains d'entre eux craignent que s'ils sont considérés comme des petites entreprises pour l'obtention des prêts, ils le soient également pour l'assurance-chômage.

Les pêcheurs redoutent vivement que le nouveau programme ne réponde pas à leurs besoins et nous n'aurons pas le temps de l'examiner longuement au comité. Il nous est présenté à la dernière minute.

Le ministre savait depuis plus d'un an que ce programme allait expirer et qu'il en fallait un nouveau. Il a attendu le 8 juin pour déposer son projet de loi. Nous n'avons plus le temps d'apporter des changements, ce qui témoigne du peu d'importance que le gouvernement accorde à la pêche. Nous devons adopter cette mesure à toutes les étapes le dernier jour avant l'ajournement. Comme l'a dit le député qui m'a précédé, nous sommes obligés d'accepter, car il est nécessaire d'avoir un programme de prêts, même si celui que prévoit le projet de loi C-63 est insuffisant et inférieur au précédent.

Je le répète le programme antérieur n'était pas suffisamment financé. Le 15 décembre 1986, à la suite du même genre de tactique qu'aujourd'hui, la Chambre a prolongé de six mois la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche et, le 15 janvier, les 30 millions octroyés étaient déjà dépensés; tous les fonds avaient été épuisés en un mois. Cela témoigne de l'insuffisance du financement. Il n'y a pas d'argent pour les pêcheurs qui veulent améliorer leurs opérations. On leur dit de se montrer patients. On leur demande d'attendre. On leur demande de tenir bon. On leur a dit que le gouvernement finirait par s'occuper d'eux. C'est ce qu'il fait, le dernier jour de juin. Nous prendrons quelques minutes seulement pour adopter cette mesure à toute vitesse parce que si nous ne l'adoptons pas, il n'y aura aucun programme en place pour eux.

Nous voyons très clairement dans le rapport du groupe de travail Nielsen la voie dans laquelle le gouvernement voulait s'engager en ce qui concerne la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Il voulait s'en débarrasser. Le groupe d'étude déclarait en substance ceci:

... le gouvernement devrait songer à y mettre fin. Le principal objectif que visent les recommandations du groupe d'étude consiste à réduire l'intervention du gouvernement fédéral au profit des forces réelles du marché. Dans la

Prêts aux petites entreprises—Loi

mesure où les pêcheurs ont besoin d'aide financière, ils pourront la trouver auprès des offices provinciaux de prêts ou des institutions financières. La décision d'accorder ou non de l'aide devrait se prendre en fonction de considérations économiques et commerciales solides.

Le gouvernement estimait qu'on pourrait table sur ce qu'il appelle les forces réelles du marché. Je ne sais pas très bien ce qu'il entend par là. Mais si on laisse nos industries de base à la merci de ce que le gouvernement considère comme les forces réelles du marché, ces industries disparaîtront et les taux de chômage seront encore plus inacceptables qu'ils ne le sont présentement.

Le groupe de travail a recommandé au gouvernement de faire appel aux commissions provinciales de prêts ou aux institutions financières. C'est parce qu'il était difficile d'obtenir des prêts qu'on a créé le programme. Il est complètement faux de prétendre qu'il ne répondait pas à un besoin.

Je voudrais expliquer rapidement les différences entre les deux programmes, la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, qui expire aujourd'hui, et les modifications qui couvriront les prêts aux pêcheurs dans le cadre de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Il faut reconnaître qu'il y a une forte augmentation du montant disponible pour de tels prêts. Cependant, quelle partie de ce montant les pêcheurs pourront-ils emprunter? Il n'y a absolument aucune garantie à cet égard. On n'a prévu, à ma connaissance, aucun mécanisme pour vérifier combien d'argent auront les pêcheurs. Nous voudrions qu'on garantisse au moins le montant d'argent dont les pêcheurs disposaient dans le cadre de l'ancien programme. Nous constatons aussi qu'on n'a pas augmenté les fonds du nouveau programme même si le programme d'aide aux pêcheurs a été intégré au programme général. Nous nous demandons comment un grand nombre de personnes vont se partager le contenu de la même vieille caisse.

• (1320)

Le montant maximum que les pêcheurs pouvaient emprunter dans le cadre de l'ancien programme était de 150 000 \$. Dans le cadre du nouveau programme, ce montant a été réduit à 100 000 \$. On diminue ce montant au moment où tout coûte plus cher, comme nous le savons tous. Et pourquoi, monsieur le Président? Pourquoi le gouvernement n'offre-t-il aux pêcheurs que les deux tiers de l'argent qu'ils pouvaient emprunter dans le cadre de l'ancien programme? Au moins, en vertu de l'ancienne Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, 3 p. 100 des prêts étaient supérieurs à 100 000 \$. Maintenant, 100 000 \$ sera le plafond. Pourquoi le gouvernement propose-t-il un programme moins généreux au moment même où les coûts augmentent? Peut-être le ministre peut-il répondre à cette question.

Là encore, en vertu de l'ancien programme, le prêt maximum couvrait 100 p. 100 des investissements proposés. Aujourd'hui, il se limite à 80 p. 100 seulement. Sous cet angle aussi le programme est appauvri.